

# JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/el/arrete/2021/05/26/2021041829/justel>

---

Dossier numéro : 2021-05-26/01

## Titre

26 MAI 2021. - Arrêté ministériel portant interdiction de mise à disposition sur le marché de bouteilles de gaz métalliques non-rechargeables avec référence EN191-40.5 contenant de l'hélium

Source : MOBILITE ET TRANSPORTS

Publication : Moniteur belge du 02-06-2021 page : 56392

Entrée en vigueur : 12-06-2021

---

## Table des matières

Art. 1

---

## Texte

Article 1. Article unique - La mise à disposition sur le marché des bouteilles de gaz avec référence EN191-40.5, fabriquées par la société Jinhua Sinoblue Machinery Manufacturing Co., Ltd. avant le 28 mars 2020 et faisant l'objet du certificat d'agrément de type n° 0036-007-18 délivré par l'organisme notifié TÜV SÜD (0036 - Allemagne), est interdite.

Les caractéristiques de ces bouteilles de gaz sont les suivantes :

FABRICANT	Jinhua Sinoblue Machinery Manufacturing Co. Ltd. (JHZL)
TYPE	EN191-40.5
CONTENANT	Hélium
PW (bar)	27
PH (bar)	40,5
TS (° C) min/max	-20/+65
V (L)	7

Ces produits sont notamment vendus sous la marque commerciale " BalloonGaz ".